

Paris, le 17 septembre 2020,

PORT DU MASQUE ET DERMATOSES, QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

Très peu de dermatoses sont dues au port du masque et elles sont généralement facilement gérables.

Le port du masque pour la protection contre le Sars-Cov2 s'accompagne en fait de très peu de dermatoses du visage. Il faut savoir gérer ces dernières qui ne justifient aucunement de supprimer le port du masque.

Les allergies sont souvent évoquées mais elles sont en fait **exceptionnelles**. Avec les masques chirurgicaux elles ont été rapportées dans moins de 20 cas dans la littérature scientifique, pourtant très friande actuellement de toute publication en rapport avec la pandémie. Il n'y a donc pas de signal inquiétant sur ce sujet. Si un œdème des paupières, de fortes rougeurs recouvertes de petites cloques d'eau surviennent, il faut consulter un médecin traitant ou un dermatologue pour voir s'il s'agit d'un eczéma ou d'une urticaire et si un bilan est nécessaire. Il est évoqué hors littérature scientifique, que les masques en tissu pourraient induire des allergies. De façon générale, l'allergie de contact aux textiles est très rare. Il peut s'agir d'allergie aux apprêts ou aux colorants. Les colorants allergisants autorisés en Europe sont retrouvés dans les textiles synthétiques uniquement et non en coton. En pratique, il est souhaitable de laver les masques en tissu avant de les porter pour éliminer d'éventuels apprêts. Pour les colorants, ce ne sont en général pas des textiles synthétiques comportant ces colorants qui sont utilisés si les conseils de l'Institut français du textile et de l'habillement et de l'AFNOR sont respectés. Il faut noter que les dermatologues n'observent pas de cas d'allergie aux colorants textiles des masques. Un tissu clair comme un coton pour la couche au contact du visage permet d'éviter tout risque.

En fait ce sont surtout des **irritations** qui sont observées : peau sèche qui pèle un peu, quelques plaques rouges, petites démangeaisons. Pour diminuer l'inconfort nous proposons quelques mesures simples pour la toilette du visage avant de porter le masque : bien rincer la peau du visage à l'eau pour éliminer les résidus de savon, rincer les solutions micellaires et ne pas appliquer de produit parfumé. Si une irritation est observée, avant le coucher, bien rincer à l'eau la peau du visage puis appliquer une crème très hydratante pour apaiser et réparer la peau.

Certaines maladies de peau (dermatoses) atteignant le visage peuvent être aggravées par le port du masque. Cette aggravation est en général modérée et n'interdit en rien le port du masque. L'occlusion, peut-être une perturbation du microbiome cutané, peuvent augmenter les manifestations de la **dermatite atopique, de la dermatite séborrhéique, de la rosacée et de l'acné**. Les traitements de ces dermatoses doivent être parfois renforcés, les personnes qui notent cette aggravation doivent en discuter avec leur médecin traitant ou leur dermatologue. Dans tous

les cas, les consignes données pour lutter contre l'irritation (pas de savon, de parfum mais une bonne hydratation de la peau) seront bénéfiques.

Le déclenchement d'une acné dite rétionnelle est possible. Il s'agit de personnes qui ont déjà eu ou pas quelques lésions d'acné comme points noirs, papules, parfois un petit bouton avec du pus (pustule) et qui ont observé une poussée de ces lésions sous le masque, parfois seulement sur le nez et le menton. Pour limiter le risque, il ne faut pas utiliser sous le masque des cosmétiques comme des fonds de teint trop couvrants qui provoquent une trop forte occlusion de la peau. Il faut nettoyer la peau avec un pain surgras et bien rincer ensuite. Il ne faut pas décaper la peau avec des produits agressifs. Si des cosmétiques sont appliqués ils doivent avoir une texture légère (pas de fond de teint épais) et porter la mention « testé non comédogène ». Un dermatologue jugera de la nécessité d'ajouter un traitement anti-acnéique par crème et conseillera la meilleure hydratation cutanée, en général des produits adaptés aux peaux acnéiques.

Annick BARBAUD, Marie BEYLOT-BARRY (Présidente), Brigitte MILPIED
pour la Société Française de Dermatologie